



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 27 mai 2024

 **Université
Paris Nanterre**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE****DU 27 MAI 2024****FORMATION PLÉNIÈRE****Étaient présents :**

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Ensemble - Une nouvelle
dynamique pour Paris Nanterre)

Mme FERRER (Paris Nanterre : Une
vision, Une détermination)

Mme SAUERWEIN (Nanterre
Autrement)

M. PRADAT-PEYRE (Ensemble - Une
nouvelle dynamique pour Paris
Nanterre)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Paris Nanterre : Une
vision, Une détermination)

Mme DOBYINSKY (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

M. LABICA (Nanterre engagée !
SNESUP – FSU Précaires du CECPN,
et sympathisant·e·s)

Mme MASSOUNIE (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

M. SAUNIER (Paris Nanterre : Une
vision, Une détermination)

COLLÈGE BIATSS

Mme MAREC (Nanterre BIATSS : la
voix de tous)

Mme PRUNEL (CGT Ferc Sup)

M. RAT (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. BONNIER (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

M. DESPEAUX (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

Mme MARTI (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme VIKELAS (Rectorat Académie de
Versailles)

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FOURAULT-CAUËT (Vice-présidente déléguée Formation et vie universitaire - Domaine Sciences humaines et sociales)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

INVITÉS

M. CORONT-DUCLUZEAU (DAJI)

Mme DE BEARN (DAJI)

Mme KANGA TAMBO
(DAJI)

Mme JAMALEDDINE (Pôle ingénierie formation)

Mme PONZINI (Pôle ingénierie formation)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

M. RULIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

Mme MERY (Directrice adjointe UFR PHILLIA)

Mme NUNEZ-DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

SOMMAIRE

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	5
1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA CFVU DES 11 SEPTEMBRE, 02 OCTOBRE, 04 DECEMBRE 2023 ET DES 22 JANVIER ET 18 MARS 2024	5
2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	5
a. <i>Dossiers Hcéres d'auto évaluation des formations en vague E</i>	5
b. <i>Modification des maquettes de diplôme</i>	8
c. <i>Calendriers universitaires dérogatoires 2024-2025</i>	10
d. <i>Actualisation de l'offre de bonus aux diplômés pour 2024-2025</i>	11
e. <i>Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 22 mai 2024</i>	11
3) CONVENTIONS	12
a. <i>Conventions internationales</i>	12
b. <i>Conventions de formation</i>	13

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 37 sous la présidence de Mme Meglena Jeleva.*

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance de la CFVU en remerciant les services et les composantes ayant participé à la préparation des points à l'ordre du jour.

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

1) Approbation des procès-verbaux de la CFVU des 11 septembre, 02 octobre, 04 décembre 2023 et des 22 janvier et 18 mars 2024

Tous les procès-verbaux de l'année 2023-2024 seront présentés lors de la prochaine CFVU.

2) Politique générale et instances

a. Dossiers Hcéres¹ d'auto-évaluation des formations en vague E

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la préparation du bilan de l'offre de formation déployée depuis la rentrée 2020. Ce bilan vise à porter un regard réflexif, collectif et partagé sur l'ensemble des formations de l'établissement, indispensable pour la préparation de la future offre de formation. La Vice-présidente souligne que toutes les catégories d'acteurs de la communauté ont été mobilisés, de manière conséquente et durable pour les différentes actions nécessaires à la réalisation de ce bilan :

- la DEF², l'OVE³, la CAP⁴, la DRED⁵ mais aussi les composantes pour la production très massive d'indicateurs à échelle fine sur 3 années universitaires ;
- la DRI pour la construction et le suivi du Drive Google de dépôt des dossiers ;
- les responsables de formation, aidés des équipes pédagogiques, pour le travail d'analyse et d'auto-évaluation sur la base de 13 références et de plus de 30 critères ;
- les directions des écoles doctorales, pour la préparation des dossiers d'auto-évaluation des formations de 3^{ème} cycle ;
- les étudiants, et anciens étudiants se sont aussi fortement impliqués d'une part en répondant aux enquêtes administrées par l'établissement et d'autre part, en participant aux conseils de perfectionnement des formations.

Ce travail de grande qualité a été conduit pour les plus de cent vingt mentions de formation de 1^{er} et de 2^{ème} cycle de l'établissement, ainsi que pour les 5 formations doctorales. Les dossiers sont mis à disposition sur le nuage de la CFVU et comprennent les fichiers d'auto-évaluation construits sur la base des critères et des indicateurs imposés par l'HCERES, ainsi que des documents à valeur de preuve (présentation succincte de la formation ; éléments concernant l'insertion professionnelle ; compte-rendu du conseil de perfectionnement ; maquette de la formation ; tableau croisant les unités d'enseignement avec les compétences telles qu'elles apparaissent dans la fiche RNCP⁶). La Vice-présidente précise que tous ces éléments sont portés à la connaissance de l'instance.

On peut regretter le peu de place laissé aux composantes dans l'évaluation HCERES car un rapport d'auto-évaluation est à élaborer pour l'établissement, et pour chacune des mentions de formation, mais non pour les composantes. Ceci est d'autant plus regrettable que l'offre de formation de l'établissement étant

¹ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

² Direction des études et de la formation

³ Observatoire de la vie étudiante

⁴ Cellule d'appui au pilotage

⁵ Direction de la recherche et des études doctorales

⁶ Répertoire national des certifications professionnelles.

structurée par composante, le rôle de celles-ci est majeur aussi bien dans la mise en œuvre de l'offre de formation que dans la construction du projet de la future offre.

L'établissement a cherché à encourager un partage et une appropriation du bilan par les directions des composantes, et les directions des départements. Le choix de l'outil de travail collaboratif sur les différents éléments des dossiers d'auto-évaluation et de partage de données (Drive Google) a notamment été fait de manière à favoriser une participation large et fluide de l'ensemble des acteurs de la formation, et une visibilité importante des dossiers produits, dans un cadre sécurisé d'échange de données. .

Les directions des composantes ont participé à l'élaboration des dossiers (notamment par le soutien apporté aux responsables de formation et par le regard d'ensemble garant de la cohérence de l'auto-évaluation aussi bien au niveau des départements qu'au niveau des composantes). Il a paru aussi important d'impliquer les conseils des composantes, de façon visible et directe – ce qui a été fait par le biais d'une présentation des dossiers d'auto-évaluation aux conseils des composantes (pour information ou pour avis). Les comptes rendus et relevés de décision correspondants ont été déposés sur le Nuage.

Mme JELEVA donne ensuite la parole aux membres de la CFVU,

Selon M. DESPEAUX, ces documents illustrent les évolutions de l'enseignement supérieur en France et la sélection sociale féroce à l'Université Paris Nanterre. Il rappelle que certaines filières n'ouvrent pas sur Campus France, empêchant des étudiants étrangers de candidater, et estime que les données produites cette année pour les dossiers d'auto-évaluation des formations, notamment concernant les taux de réussite, devraient être disponibles tout le temps.

L'exemple de la L1 sociologie, dont le nombre de néo-bacheliers provenant de terminale générale est passé de 73 à 99% entre 2019 et 2023, reflète la réalité d'une sélection sociale féroce, organisée par le ministère et touchant les franges les plus socialement et scolairement défavorisées de la jeunesse. L'enseignement supérieur est de plus en plus stratifié ; les filières et les parcours sont de plus en plus étanches entre eux. La politique du ministère dégrade l'enseignement supérieur et les conditions de vie des étudiants : 44% des étudiants travaillent pendant l'année universitaire ; les ressources moyennes des étudiants en France sont de 1 129 € dont 460 € d'aide de la famille ; 32% des étudiants depuis la rentrée ont été en situation de découvert ; 1 étudiant sur 10 abandonne ces études faute de logement. Les présidences de M. Balaudé et de M. Gervais-Lambony se sont fait localement les relais de cette politique de tri social en combattant les mobilisations, en supprimant les droits étudiants (donnant comme exemple la semaine de révision) et en organisant une sélection sociale par l'échec au cours de l'année. Il donne pour preuve la diminution importante des taux de réussite en licence LEA (de 42 à 29% en L1 entre 2018 et 2021 ; de 82 à 55% en L3).

La Vice-présidente indique tout d'abord que les données concernant la réussite des étudiants sont présentées tous les ans en CFVU. Il lui est de plus impossible de partager les constats qui viennent d'être faits. Elle reprend les éléments évoqués. La très grande majorité des formations de l'établissement sont ouvertes sur Étude en France et si certaines ne le sont pas, c'est pour des raisons bien particulières. L'Université Paris Nanterre accueille et continuera d'accueillir des étudiants internationaux, au prix d'un travail considérable qu'effectuent les responsables de formation pour analyser ces dossiers complexes, et donner à des étudiants candidatant par cette voie la possibilité d'intégrer une formation au sein de l'établissement. Concernant la semaine de révision du S2, celle-ci a été rétablie comme le président Gervais Lambony s'y était engagé.

L'accusation portée de sélection sociale à l'université Paris Nanterre est injuste pour les équipes pleinement investies pour la réussite de tous les étudiants, et choquante. Les données utilisées à l'appui des propos ne sont pas pertinentes car il manque une analyse comparative et une mise en perspective. Un recueil d'informations sur les IPS des lycées dont sont issus les étudiants de l'établissement donnerait une vision bien plus réelle. .

Mme SAUERWEIN souligne que la baisse des taux de réussite dans certaines filières de LCE⁷, dont la licence LEA, provient principalement des réformes dans le secondaire et de la baisse du nombre d'heures de langues vivantes. Il s'agit de situations très particulières qui ne peuvent être utilisés comme le fait M. DESPEAUX.

M. COLLARD considère les propos de M. DESPEAUX injurieux envers les équipes qui font tout leur possible pour minimiser autant que possible les biais de l'origine sociale et pour essayer de compenser la crise de l'enseignement secondaire. Parler de sélection féroce est disproportionné. Cela relève de plus d'une erreur

⁷ Langues et cultures étrangères.

méthodologique : en partant de ses préjugés et d'une grille préétablie d'interprétation, on en retrouve des traces dans les statistiques.

M. DESPEAUX partage le constat de la destruction du service public, mais considère que cela ne change rien au fait que ces données enregistrent la sélection mise en place. L'enseignement supérieur reproduit les inégalités et la violence sociale. Il n'incrimine pas des personnes en particulier, mais le dispositif de Parcoursup qui conduit à cette situation. Il cite la licence professionnelle Management de projets internationaux qui veut durcir sa notation et transmettre l'assiduité des étudiants aux entreprises. Il conclut sur le fait que l'Hcéres traduit une libéralisation à marche forcée de l'enseignement supérieur, de plus en plus soumis au marché du travail.

Pour M. LABICA, si l'Université Paris Nanterre désirait pratiquer une sélection volontariste et agressive, des leviers existent, par exemple la multiplication par dix des frais d'inscription – ce qui est une ligne rouge. Il pourrait être sensible à certains sujets abordés par l'UNEF (Parcoursup ; autonomie des établissements ; mise en concurrence ; développement de l'enseignement supérieur privé), mais regrette la forme du discours qui trace des lignes de démarcation et empêche toute démarche commune.

M. SAUNIER intervient pour noter quelques éléments techniques concernant les formations de l'IUT.

La Vice-présidente abonde dans le sens de M. COLLARD. Pour interpréter les données, il faut mener un travail d'investigation poussé au risque de décrédibiliser le discours. Cela étant dit, tout le monde s'accorde sur le fait que l'université française manque de moyens. Dans ce paysage, il est cependant important de souligner que tous les membres de l'Université Paris Nanterre, enseignants et personnels administratifs, se mobilisent pour accompagner au mieux les étudiants.

Mme MARTI rappelle que l'UNEF se bat également contre les logiques nationales (réforme du bac, fermetures de classes dans le primaire) et refuse de s'adapter à la réalité du manque de moyens. Elle appelle à une lutte commune.

La Vice-présidente estime que le combat mené par l'établissement prend des formes différentes. Elle propose d'ouvrir deux votes séparés, l'un pour les formations de premier et deuxième cycle et l'autre pour celles de troisième cycle (écoles doctorales).

Mme JELEVA précise le sens du vote sur les dossiers d'auto-évaluation qui est proposé. Il s'agit, en donnant un avis favorable à ces dossiers d'auto-évaluation des formations de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle, de reconnaître la qualité du travail accompli, et de l'investissement des collègues enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS, dans les services et dans les composantes, sans oublier l'investissement des étudiants. Il s'agit aussi d'envoyer à l'HCERES un signal d'une communauté unie dans sa diversité, dont l'ensemble des membres s'est mobilisé pour la construction d'un bilan partagé et sincère, soulignant les réussites, mais aussi les pistes d'amélioration de chaque formation..

M. DESPEAUX souligne que son vote défavorable s'adresse à la procédure plus large de l'Hcéres et à des éléments de fonds manifestant un recul des droits étudiants.

La Vice-présidente répond que sa position sera portée à la connaissance de tous dans le procès-verbal, mais que sa voix sera interprétée comme un vote contre le travail et la sincérité de ce bilan. Il ne s'agit pas ici de voter sur le principe de l'évaluation de l'Hcéres.

M. LABICA ajoute que voter ce bilan sans exprimer un avis critique sur la procédure elle-même revient à valider ce mode de fonctionnement, qui lui paraît éminemment contestable. Se prononcer sur le travail accompli n'exclut pas un vote ultérieur sur le principe lui-même des évaluations Hcéres. Il est possible de dissocier ces deux choses.

La Vice-présidente estime que si la question du processus Hcéres doit être posée, elle aurait davantage sa place à la fin du processus et sans doute dans un périmètre plus large.

M. PRADAT-PEYRE la remercie d'avoir explicité l'objet du vote.

Avant d'ouvrir les votes, la Vice-présidente donne lecture des procurations :

- De M. Mimoun à Mme Vikelas ;
- De Mme Prunel à M. Rat ;
- De Mme Lehman-Frisch à Mme Sauerwein ;

- De Mme Sinopoli à Mme Sauerwein ;
- De Mme Ferrer à M. Benucci ;
- De Mme Marec à M. Rat ;
- De M. Epiter à M. Bonnier ;
- De Mme Haro à Mme Marti ;
- De Mme Ferrel à Mme Dobyinsky ;
- De Mme Riazuelo à M. Pradat-Peyre.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les dossiers Hcéres d'auto-évaluation des formations de premier et deuxième cycle.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 3

Abstention : 1

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les dossiers Hcéres d'auto-évaluation des formations du troisième cycle (écoles doctorales).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 3

Abstention : 0

La Vice-présidente remercie de l'adhésion massive à ce travail qui servira de support pour la construction de la future offre de formation – discussion qui va s'engager dès la rentrée. S'appuyer sur un bilan partagé sera important.

b. Modification des maquettes de diplôme

La Vice-présidente indique que si le calendrier de l'établissement prévoit de soumettre les modifications de maquette à la CFVU de la fin d'année civile pour permettre un paramétrage dans un temps moins contraint, ces trois modifications hors calendrier se justifient par leur caractère exceptionnel.

- Licence 1 : mise en place d'un enseignement transversal portant sur la transition écologique en substitution de l'enseignement connaissance de soi et des métiers

Cet enseignement, effectif au S2 de l'année 2024-2025, sera proposé à tous les étudiants de première année de licence. Il s'inscrit dans le souhait de l'établissement de proposer une initiation aux enjeux du développement durable et de la transition écologique à l'ensemble de ses étudiants. Il répond aussi à l'annonce du ministère en octobre 2022 de l'obligation d'une formation à un socle de connaissances et de compétences transversales et pluridisciplinaires sur ces thématiques pour obtenir un diplôme de premier cycle au plus tard en 2025.

L'établissement dispose de forces de recherche conséquentes sur cette thématique et l'expérience d'enseignements transversaux. L'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé pour la construction de cet enseignement a recueilli plus de 20 réponses d'enseignants représentant onze disciplines. La construction d'un tel enseignement nécessite un travail de coordination et des moyens techniques importants. Intitulé « Transitions écologiques », il sera entièrement à distance avec une évaluation en présentiel (3 ECTS, 24 heures étudiant). Pour ne pas alourdir les maquettes stables jusqu'en 2026, la proposition est de le substituer à l'enseignement « Connaissance de soi et des métiers ».

Mme MARTI demande si une seconde session aura bien lieu, ce que la Vice-présidente confirme..

M. RAT s'interroge sur l'articulation avec les livrets pédagogiques qui doivent être votés en juin. Il exprime des réserves sur l'évaluation en présentiel, compliquée à mettre en œuvre et lourde à porter.

Mme DOBYINSKY demande des précisions sur le volume global de l'enseignement.

M. DESPEAUX souligne l'hypocrisie du gouvernement sur les questions climatiques. Annonce qu'il va s'abstenir.

M. LABICA annonce qu'il va s'abstenir pour des raisons semblables à celle de M. DESPEAUX. Vouloir sensibiliser les étudiants sur ces questions est une chose saine et juste, mais il se refuse de le faire en validant des demandes gouvernementales, hypocrites et dangereuses – qu'il met en parallèle avec l'augmentation du budget de l'armée française, une des institutions les plus polluantes.

La Vice-présidente insiste sur le fait que cet enseignement ne répond pas exclusivement à une injonction ministérielle, mais provient d'une volonté propre de l'établissement. C'est aussi pour cette raison que l'université a fait le choix de s'appuyer sur ses forces internes et de proposer un contenu de qualité et original plutôt que d'utiliser des ressources pédagogiques externes proposés notamment par l'UVED.

Elle ajoute que le format est de 24h et que l'évaluation en présentiel est proposée avec la conscience qu'il s'agit d'une organisation très lourde dont la répartition de la charge n'est pas encore finalisée.

M. GUERIN explique que la fiche Ametys sera intégrée dans les livrets pédagogiques des L1.

La Vice-présidente donne lecture de nouvelles procurations avec d'ouvrir le vote :

- De Mme Patrelle à Mme Marti ;
- De Mme Gaidot à M. Despeaux.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'introduction d'un enseignement transversal portant sur la transition écologique en substitution de l'enseignement connaissance de soi et des métiers.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 9

➤ UFR DSP : master mention « Droit notarial »

Les évolutions de cette maquette résultent de la nécessité de mise en conformité avec la réforme de la formation notariale. Le master Droit notarial est une formation particulièrement importante et attractive, car il donne accès à l'inscription à l'Institut national des formations notariales et à la profession de notaire. Toutes les formations de master de droit notarial ont dû s'adapter aux demandes de l'Institut (ajout de nouveau contenu et de 44 heures). La convention et le principe ont déjà été validés par le CA, il convient désormais à la CFVU de se prononcer sur les changements impliqués dans la maquette, dont les détails sont disponibles sur le nuage.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la modification de maquette du master « Droit notarial ».

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 6

➤ UFR DSP : Préparation à l'examen d'entrée au CRFPA⁸

⁸ Centre régional de formation professionnelle d'avocats.

L'établissement propose une formation préparant à cet examen d'entrée, indispensable pour accéder à la profession d'avocat. L'objet de la modification de maquette est l'hybridation de cette formation (préparation classique et estivale) en la proposant en présentiel et en distanciel à l'ensemble des inscrits. L'idée est de répondre à un besoin des étudiants en proposant un format plus flexible. Ce projet a été remonté par l'établissement dans le cadre du COMP⁹.

M. RAT s'interroge sur les modalités de rémunération des enseignants.

La Vice-présidente répond que cela reste à finaliser – en sachant s'il ne s'agit pas véritablement d'une formation en EAD¹⁰ car il est question d'hybridation.

Mme DOBYINSKY s'interroge sur la diminution très importante du nombre d'heures.

La Vice-présidente confirme qu'il y a une diminution du volume horaire, mais moindre que celle indiquée : le format en présentiel nécessitait des adaptations et une démultiplication en petits groupes qui n'est plus nécessaire.

Mme MASSOUNIE demande si une salle sera dédiée à la formation avec du matériel spécifique.

M. GUERIN acquiesce.

Mme MASSOUNIE évoque les problèmes de matériel en EAD.

La Vice-présidente indique que l'établissement a augmenté le nombre de salles équipées pour la captation, mais que reste le sujet du fonctionnement du matériel. Des discussions sont en cours pour essayer d'améliorer la maintenance.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la modification de maquette de la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

c. Calendriers universitaires dérogatoires 2024-2025

Sont soumis au vote les calendriers dérogatoires des UFR SITEC¹¹ et SEGMI¹² et du DAEU¹³ – un autre ensemble sera présenté lors de la CFVU du 24 juin. Il s'agit essentiellement d'une adaptation au rythme de l'apprentissage et de donner la possibilité d'un stage long.

M. DESPEAUX souligne que ces calendriers dérogatoires correspondent à l'entrée de l'entreprise et des intérêts privés dans l'université. L'apprentissage – entreprises qui ponctionnent de l'argent public pour des emplois déguisés sous-payés – a explosé du simple au triple depuis la mise en place de Parcoursup. Il évoque l'absence de plages d'examen sur un certain nombre de calendriers – signe d'une évaluation tout au long de l'année.

Pour la Vice-présidente, ces remarques reflètent la méconnaissance de ce qui justifie ces calendriers dérogatoires. Beaucoup permettent à des étudiants de master d'avoir un temps pour une expérience professionnelle ou un mémoire de recherche. Concernant l'apprentissage, si l'enseignement privé abuse de

⁹ Contrats d'objectifs, de moyens et de performance.

¹⁰ Enseignement à distance.

¹¹ Systèmes industriels et techniques de communication.

¹² Sciences économiques, de gestion, mathématique, informatique.

¹³ Diplôme d'accès aux études universitaires.

la politique nationale de l'apprentissage, ce n'est absolument pas le cas à l'université. L'apprentissage permet aux étudiants de financer leurs études et constitue un tremplin vers l'emploi. Elle relève une nouvelle fois le procès d'intention de la part de l'UNEF : l'évaluation au cours de l'année permet aux étudiants de s'organiser à leur rythme pour des évaluations par projet – ce qui ne signifie pas l'absence de deuxième chance.

M. LABICA souligne que la question de l'apprentissage est liée à la réforme de 2018. Il cite un article du *Figaro* : « *Bien plus agile que le public, l'enseignement privé a d'ailleurs su tirer parti de la réforme du système d'apprentissage en 2018 pour grandir. Alors que l'État met en place des aides de 6 000 euros pour les entreprises qui signent un contrat avec un apprenti, 80 % d'entre eux ont été signés avec un établissement privé en 2022.* » Il s'agit plutôt d'une attaque sur les formations publiques d'apprentis qu'une prise sur le secteur public. L'université a vocation à essayer de se défendre avec des moyens inégaux.

Selon M. DESPEAUX, ces calendriers signifient un recul des droits étudiants. L'université qu'il défend est celle d'un lieu d'émancipation plus qu'un tremplin vers l'emploi. Il demande si une deuxième session est prévue pour les DAEU.

La Vice-présidente propose de soumettre au vote les calendriers des UFR SITEC et SEGMI.
Le vote sur le calendrier dérogatoire du DAEU est reporté en attente d'informations complémentaires.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les calendriers universitaires dérogatoires 2024-2025 des UFR SITEC et SEGMI.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 18
Contre : 6
Abstention : 0

d. Actualisation de l'offre de bonus aux diplômes pour 2024-2025

La Vice-présidente précise qu'il s'agit d'activités facultatives, mais valorisées par un bonus (cours de langue ; activités sportives ; activités proposées par les universités partenaires dans le cadre de l'alliance EDUC ; formation à la direction d'association par l'ACA² ; valorisation du tutorat ; etc.). Le recours à ces bonus reste modeste même si les étudiants s'en disent satisfaits.

Mme DOBYINSKY vérifie que ces enseignements bonus sont tous sans ECTS¹⁴.

La Vice-présidente répond qu'il s'agit d'une activité supplémentaire qui n'est pas valorisée par des ECTS, même si certains enseignements sont présents dans une formation et dans ce cadre rapportent des ECTS.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômes pour 2024-2025.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 5

e. Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 22 mai 2024

¹⁴ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Huit projets, essentiellement culturels, ont été présentés lors de cette CAPE : deux ont été ajournés et un a donné lieu à un refus. La CFVU ne doit se prononcer que sur la demande de subvention d'un seul projet, le court-métrage « Homo fiber » – les autres entrant dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au président.

La CAPE a également approuvé un montant de soutien aux associations étudiantes de 2 715 € (8 041€ pour les projets étudiants).

M. DESPEAUX évoque le refus de remboursement des frais de fonctionnement de l'UNEF, dont il rappelle l'importance sur le campus et auprès des étudiants, sous prétexte du caractère politique de l'activité menée. Il donne des exemples d'activités – pourtant politiques – financées par la CAPE, dont une distribution alimentaire organisée par l'Alternative Nanterre quelques jours avant les élections aux conseils centraux. La CAPE doit faciliter la vie étudiante et ne doit pas être restreinte, mais il faut rediscuter de son périmètre.

La Vice-présidente regrette que la participation des élus de l'UNEF à la CAPE soit épisodique et en profite pour saluer la présence de Mme MARTI à la commission d'aide sociale t. Elle insiste sur le fait que l'avis demandé aujourd'hui concerne le projet *Homo Fiber* pour lequel une subvention de 2 700 € est proposée.

Suit un échange entre M. BONNIER et M. DESPEAUX concernant les activités de l'Alternative évoqués par ce dernier.

Avant d'ouvrir le vote sur la subvention pour le projet Homo Fiber, Mme JELEVA donne lecture d'une nouvelle procuration :

- De Mme Massounie à M. Benucci.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la subvention proposée par la CAPE du 22 mai 2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 2

Abstention : 0

La séance est suspendue à 17h10 et reprend à 17h26

3) Conventions

a. Conventions internationales

CV 2024-178 Accord bilatéral complémentaire pour le programme Pannonia dans le cadre des accords bilatéraux Erasmus + Université de Pécs / UPN

La Hongrie, du fait des positions de son président, s'est vue suspendre les financements Erasmus, mais l'Université de Pécs continue de bénéficier de financement dans le cadre de l'alliance européenne EDUC et souhaite poursuivre ses collaborations avec les universités de l'Alliance. La convention fournit un cadre pour la poursuite de coopération en matière de mobilité étudiante.

En l'absence d'interventions, la Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Saunier à Mme Dobyinsky.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la convention internationale CV 2024-178.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

b. Conventions de formation

CV 2024-120 Convention de coopération pédagogique – Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice (ISRP) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'une convention portée par PHILLIA¹⁵ qui concerne le master Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers. La convention porte sur l'accès des étudiants de l'ISRP à la formation de l'établissement et a une incidence financière (versement des frais d'inscription par l'ISRP).

Mme MARTI tient à notifier le fait que cette école a des frais d'inscription de 11 300 € par an.

La Vice-présidente partage l'inquiétude sur le développement de l'enseignement privé.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la convention CV 2024-120.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

CV 2024-121 Convention de partenariat – Théâtre national de Strasbourg (TNS) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat concernant la mise en œuvre d'un parcours pédagogique Théâtre : parcours de la scène.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la convention CV 2024-121.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

CV 2024-122 Convention d'application de l'accord-cadre – Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) / UPN

Il s'agit d'un partenariat très ancien de mise en commun d'enseignements entre l'INALCO et l'établissement. La convention a une incidence financière, avec une exonération pour les inscriptions à la formation seconde de part et d'autre.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la convention CV 2024-122.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

¹⁵ Philosophie, information et communication, langages, littératures et arts du spectacle.

CV 2024-123 Convention de partenariat VAE¹⁶ – IFPASS Services / UPN

Est concernée une liste de formations de l'UFR SEGMI. L'avis de la CFVU est demandé sous réserve des retours du partenaire sur certains points.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie approuve à l'unanimité la convention CV 2024-123.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 5

CV 2024-181 Avenant n°2 à la convention CV 2020-296 – Institut de formation en Masso-kinésithérapie de la Fondation EFOM / UPN

CV 2024-182 Avenant n°3 à la convention CV 2020-293 – Institut de formation en Masso-kinésithérapie de CEERRF / UPN

Ces deux avenants s'inscrivent dans une série de conventions permettant à des étudiants de la licence STAPS d'accéder aux formations de masso-kinésithérapie avec chaque année une révision du nombre de places – ici l'augmentation est particulièrement importante suite à la fermeture d'une école.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les conventions CV 2024-181 et CV 2024-182.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

CV 2024-185 Convention de partenariat pédagogique – CAP Compétences / UPN

Il s'agit d'un renouvellement dans le cadre de la formation professionnelle en apprentissage qui concerne la licence mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle. La convention précise les recettes reversées à l'établissement.

Mme MARTI indique qu'il s'agit d'un organisme de formation du Crédit Mutuel. Elle trouve cela gênant.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la convention CV 2024-185.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 5

Abstention : 0

¹⁶ Validation des acquis de l'expérience.

La Vice-présidence remercie les membres de la CFVU et lève la séance à 17 heures 49.

Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY

